



Photo prise à Gilocourt au lieu-dit « La Brousse »

## Sommaire

**Conseil municipal du 14  
décembre 2020**

**Chiens et chats errants**

**L'Ane, la Cloche et le Coq ou  
la guerre des cigales**

**Recensement des commerces  
et entreprises Gilocourtois**

**Naissance**

**Infos pratiques**

## Editorial

En ce début d'année, je vous adresse mes vœux les plus sincères, pour vous et vos proches.

Les mois écoulés n'ont été faciles pour personne ; heureusement, le village n'a pas été trop touché par cette pandémie.

Surtout restons prudents ; n'oublions pas les gestes barrière ; soyons solidaires envers les personnes les plus vulnérables, afin que nous puissions revivre en toute liberté, en toute simplicité, sans contrainte.

**Bonne année 2021, bonne santé !**

**Le Maire et son équipe.**

## Conseil Municipal du 14 décembre 2020

Le Conseil Municipal a voté :

- le renouvellement de l'adhésion au contrat groupe Assurance statutaire du Centre de Gestion (CDG) de l'Oise qui garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie, accident de service, maternité, ...). Ce contrat est renouvelé jusqu'au 31/12/2025.
- Le renouvellement du contrat fourrière animale SPA qui a pour objet la prise en charge des animaux errants sur la commune dans la mesure où la commune ne dispose pas elle-même d'une fourrière.
- L'approbation du devis pour la réfection des sanitaires scolaires présenté par l'entreprise générale du bâtiment JMC DUROYAUME. Il est rappelé aux conseillers que le devis précédent avait été fourni par l'ADTO pour les mêmes travaux.
- l'engagement des dépenses sur le compte fêtes et cérémonies faisant suite à une requête de la trésorerie demandant désormais à justifier toutes les dépenses liées aux fêtes et cérémonies. Il convient de lister les dépenses, par le biais d'une délibération.
- L'aliénation d'une partie du "chemin des prêtres". Cette partie du chemin rural est localisée au sein du périmètre de la future opération menée par Linkcity visant à valoriser et aménager le site des serres en développant l'offre en logement sur le territoire communal. Ce chemin ayant disparu en partie, l'aliénation peut être décidée par le conseil municipal après enquête publique.

## Chien et chats errants

Plusieurs habitants de Gilocourt se sont plaints à la mairie des nuisances occasionnées par les chiens et chats dans leur entourage immédiat. **Les déjections de ces animaux sont trop souvent soulignées et nous nous devons de rappeler les devoirs et contraintes liées à la possession d'animaux domestiques (ci-contre photos prises dans notre commune)**



**Chaque propriétaire doit, quelque soit l'animal qu'il possède, en assumer la pleine et entière responsabilité.**

En aucun cas il ne doit laisser son animal divaguer sans surveillance dans un rayon de plus de 100 mètres. La tenue en laisse est obligatoire dès qu'il se trouve à proximité d'autres personnes. **Les déjections de ces animaux, chiens ou chats, doivent obligatoirement être ramassées.** Les animaleries proposent toutes des sacs plastiques pratiques et destinés à cet effet. Des litières pour les chats permettent également de les habituer à l'hygiène.

Etre propriétaire d'un animal de compagnie engage sa responsabilité, autant pour l'hygiène du quotidien, que pour le respect du calme et de la quiétude de son environnement. Les aboiements doivent être contrôlés, en particulier le soir et la nuit. **Ces gestes simples font partie intégrante du devoir civique du citoyen, trop souvent oublié.** Personne n'est dans l'obligation de posséder un animal de compagnie. Si tel est le cas, il faut savoir en assumer la responsabilité entière et assumer les contraintes.



**OLIVIER PACCAUD**

Sénateur de l'Oise et Conseiller départemental

# « Citoysiennes, Citoysiens ! »

## L'Ane, la Cloche et le Coq ou la guerre des cigales



On pourrait penser aux titres de fables méconnues de Jean de la Fontaine. Pourquoi pas à celui d'un western spaghetti des années 1970. C'est en fait l'intitulé d'un récent épisode qui s'est déroulé au Sénat le 21 janvier.

Il est des lois subtilement utiles ou utilement subtiles. C'est le cas du texte « visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises », que j'ai défendu à la tribune et qui a été adopté à l'unanimité. Certains pourraient y voir une proposition de loi anecdotique, folklorique, médiatique et superflue. Elle est au contraire symbolique du sens que nous souhaitons donner à ce fameux Vivre Ensemble. Symbolique de l'attention nous souhaitons porter à la ruralité.

Cette ruralité souvent oubliée, négligée, méprisée... Cette ruralité que certains voudraient voir transformée en musée. Ces 15 millions de Français et 28 000 communes qui incarnent, certes en partie, la France d'hier, mais qui ont aussi des atouts et veulent avoir un avenir. Ces campagnes où résonnent des moteurs de tracteurs, mais aussi certains bruits immémoriaux et souvent animaux. Où quelques effluves peu raffinées viennent parfois perturber des odorats délicats.

C'est ainsi, que régulièrement, des néoruraux ou parfois des touristes mal embouchés viennent user de leurs droits devant les tribunaux ou faire le siège d'une mairie pour dénoncer des « troubles anormaux de voisinage ». Entre quelques grenouilles indisciplinées, des coqs ténors, des cloches trop matinales et des cigales craquetant trop fort, les exemples de plaintes et démarches ubuesques mais bien réelles ne sont pas si rares. Presque toujours cependant, et heureusement, les plaignants sont déboutés, et le bon sens des magistrats renvoie les Tartuffe à leur bile ridicule.

### Quand des grincheux veulent une ruralité de carte postale, sans bruit ni odeur...

Néanmoins, par-delà l'anecdote, c'est une vision de notre société, une philosophie de notre Vivre Ensemble qui sont en jeu. Que veut-on donc ? Une ruralité de carte postale, sans saveur ni odeur, une ruralité policée où le coq sait se tenir, où l'âne a perdu sa voix, où les cloches sont de marbre et muettes, où le claquement des sabots sur le bitume s'est évanoui, où le crottin est inodore, où la transhumance ne carillonne pas et n'inonde plus les routes de son écume de toisons...

Que veut-on donc ? Une société où l'individualisme exacerbé, l'isolationnisme aveugle triomphent ? Où l'on ne vit plus ensemble, mais côte à côte, hermétiquement séparés ? Où « l'agribashing » prospère ? Où les relations sociales se judiciaient de plus en plus ? Où l'on veut faire table rase de nos héritages millénaires, naturels et civilisationnels au nom d'une modernité égoïste et intolérante ?

Le patrimoine, c'est ce que nous ont transmis, légué, offert nos pères. C'est une part profonde, ancestrale, authentique de notre identité. Ce patrimoine est naturel, minéral, monumental. Il peut être aussi sensoriel. Proust et sa madeleine nous l'ont appris. Quant aux sens, c'est ce que possèdent toutes les créatures mais que seul l'homme sait universellement sublimer. Souhaite-t-on donc devenir des mannequins robotisés, déshumanisés, déracinés, calfeutrés dans un environnement aseptisé, clinique, de science-fiction ?

Comme la campagne, l'état de droit a ses charmes. Et ses méfaits. Probablement est-il regrettable de devoir passer par la loi pour protéger notre patrimoine sensoriel rural. Mais c'est ainsi. Et désormais, les grincheux verront leur accès limité vers les tribunaux, et nos maires y gagneront un bouclier de sagesse et de tranquillité. Une nuisance juridique de moins ! Tant mieux ! Et tant pis pour ceux qui se bouchent les oreilles et le nez à la campagne.

## Recensement des commerces et entreprises Gilocourtois

Pour permettre à ceux qui le souhaitent d'acheter auprès des commerces et entreprises locales afin de les soutenir dans cette période économique difficile, nous souhaitons recenser l'ensemble des commerces et entreprises Gilocourtois. Nous publierons cette liste dans un Gilocourtois « édition spéciale ».

**Vous êtes commerçant ou entrepreneur, envoyez nous vos coordonnées et votre carte de visite si vous en possédez une à [mairie.gilocourt@wanadoo.fr](mailto:mairie.gilocourt@wanadoo.fr)**

### Naissances



Bienvenue à Marvin TROUILLET

né le 30 décembre 2020



Nous regrettons la disparition de Lucien MAILLARD

décédé le 21 janvier 2021 dans sa 94 ème année

### Médiathèque GILOCOURT (en face de l'Eglise) HORAIRES

Mercredi	14h30 à 16h30
Samedi	10h00 à 12h00

### Poste d'ORROUY (nouveaux locaux Mairie 83 rue Montlaville) HORAIRES

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	8h30 à 11h30
Samedi	9h00 à 12h00

### Site internet



[gilocourt.fr](https://gilocourt.fr)

Le site internet officiel de Gilocourt a ouvert ses pages. Le site est réalisé et actualisé en temps réel par **Thierry Delacourt** et ses pages sont rédigées par toute l'équipe municipale.

**Mairie - 03 44 88 60 04**

#### Horaires d'ouverture du secrétariat (Couvre-feu)

Lundi	16h30 - 17h45
Mercredi	10h00 - 12h00
Vendredi	16h00 - 17h45

#### Permanences Maire et Adjoint

Sur rendez-vous

La délivrance des documents administratifs se fait lors des heures d'ouverture du secrétariat.

Ce bulletin d'information communal est rédigé, mis en page et imprimé par les soins de la municipalité.  
Si vous souhaitez nous faire part de vos suggestions, contactez nous : Jacques Buridant, Michel Cassa, Thierry Delacourt, Nathalie Herbette, Séverine Perna, Yveline Repetti, Valérie Sinople Duroyaume